

**DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR
DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL
DU JEUDI 16 AVRIL 2020 (réunion téléphonique)**

1. CHAMPIONNAT

Pour faire suite au Communiqué de la FFF concernant les championnats 2019/2020, le District de Lyon et du Rhône a décidé :

D'établir les classements et ce, conformément à la demande de la FFF, en arrêtant définitivement le championnat 2019/2020 à la date du début du confinement à savoir le 13 mars 2020.

Les classements seront calculés par coefficient en prenant en compte :

- Le nombre de points au moment de l'arrêt des compétitions à savoir le 13 mars
- La déduction des points du FAIR PLAY (dépassement du nombre de cartons rouges autorisés)
- Le nombre de matchs joués

Pour exemple :

Le Club A a joué 16 matchs et bénéficie de 32 points et à 4 cartons rouges. Il aura un coefficient qui sera le suivant : 32 points moins 1 point carton rouge = 31 points que divise par 16 matchs soit 1.937.

Le Club B a joué 15 matchs et bénéficie de 31 points et n'a pas de carton rouge. Il aura un coefficient qui sera le suivant : 31 points moins 0 carton rouge = 31 points que divise par 15 matchs soit 2.066

C'est le Club B qui est devant le club A au classement général.

Après les classements, il sera désigné les montants conformément à nos textes sportifs qui figurent dans notre annuaire. (Par exemple deux montées par poule en Seniors D2).

Par contre, contrairement aux textes de nos règlements sportifs, il n'y aura qu'une seule descente par poule.

Pour reprendre l'exemple ci-dessus, en Seniors D2, les deux premiers de chacune des 4 poules accéderont au championnat D1, le dernier de chacune des 4 poules descendra en D3.

Pour les championnats avec Brassage, le Comité Directeur valide la reprise des points du 1^{er} brassage, puis nous rajoutons les points de la 2^{ème} phase, et on calcule le coefficient (tout en tenant compte d'éventuelles pénalités liées au FAIR PLAY).

Ces classements au 13 mars concernent toutes les compétitions de Football : SENIORS, JEUNES, FEMININES et FUTSAL

Les cas particuliers seront soumis au Comité Directeur pour validation en suivant les consignes fédérales.

Les classements définitifs, accompagnés des montées et descentes seront publiés le jeudi 30 avril 2020 par notre PV OFFICIEL.

Le Comité Directeur remercie chaleureusement la Commission Sportive et des Compétitions pour le travail compliqué et délicat qu'il va devoir faire.

A compter du 1^{er} mai, les Clubs pourront faire appel de la décision de la Commission Sportive et des Compétitions en cas de désaccord. Les dossiers d'Appel seront traités sur le mois de mai et début juin au plus tard.

Le tirage des poules est maintenu au jeudi 25 juin au siège du DLR.

2. COUPE

La Coupe de Lyon et du Rhône a été suspendue, mais le Comité Directeur donne son accord pour qu'on reprenne en Seniors (voir en Jeunes) la Coupe à partir du mois de septembre 2020 pour les ¼ et ½ finales, avec une finale qui se jouerait le même jour que l'AG du 10 octobre 2020. En effet, c'est l'année du centenaire du DLR et on imagine mal ne pas déterminer un vainqueur pour cette prestigieuse compétition.

3. STATUT ARBITRAGE ET ÉDUCATEUR

Le Comité Directeur a pris note de la recommandation de la FFF pour mettre de la souplesse pour le statut de l'arbitrage et les obligations des techniciens. Une note séparée sera publiée ultérieurement pour apporter toutes les précisions sur ces dispositions.

4. ASSEMBLEE ELECTIVE

A la demande de la FFF l'Assemblée Générale électorale de notre District sera organisée le samedi 10 octobre 2020 à CHAZAY D'AZERGUES. L'ouverture des listes de candidatures sera le 15 juillet 2020.

L'AG de juin prévue à COMMUNAY est pour le moment suspendue, il paraît difficile de l'organiser dans ce délai. Dans le cas où elle serait annulée, le club de COMMUNAY serait d'accord pour qu'elle ait lieu sur son territoire en juin 2021.

5. SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Le Comité Directeur a parfaitement conscience des difficultés financières qu'occasionne le virus. Notre District contribuera au versement d'une somme (encore à définir) à la caisse de solidarité créée par la FFF. Cette caisse sera alimentée par la FFF, la LFA, les Ligues et les Districts. Les sommes ainsi collectées serviront à aider les Clubs dans les engagements de la prochaine saison. Le relevé n° 3 du 13 mars 2020 a été provisoirement bloqué lors du début du confinement, il sera renvoyé dans le courant de la semaine prochaine et sera à régler au 10 juin 2020 permettant ainsi aux Clubs de s'organiser et de revenir vers nous en cas de difficultés de trésorerie.

Dès que le gouvernement le permettra, les Clubs pourront organiser des tournois ou autres en procédure administrative simplifiée par le District.

D'autres aides par notre District sont actuellement à l'étude et vous seront communiquées ultérieurement.

Avec mes meilleurs sentiments.

*Pour le Comité Directeur,
Arsène MEYER
Président du District de Lyon et du Rhône de Football*